



COMMUNE DE KOETZINGUE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KOETZINGUE DE LA SEANCE DU 20/12/2021

Sous la présidence de Monsieur SUTTER Laurent Maire.

Présents : SUTTER Laurent, CAILLEAUX Hélène, BERNASCONE Gilbert, JEHL Bertrand, HELL Mireille, MONA Armelle, WANNER Barbara, GERUM-DIRRRINGER François, GUIDEMANN Jean Marc, HEINIS Sophie, BRUNNER Aurélie.

Excusés avec procuration :

Jacques LAMBERT donne procuration à Gilbert BERNASCONE.
Marcel HEINIS donne procuration à François GERUM-DIRRRINGER.
Gérard ARBEIT donne procuration à HELL Mireille.
Bastien ENDERLIN donne procuration à HELL Mireille.

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Mme Coline AIMÉ.
Sur convocation légale **du 14 décembre 2021**, le conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30, en accord avec les règles dérogatoires, à la salle Kessler, en séance ordinaire.

A 19 heures 30, le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers et aux auditeurs, ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint et le maire annonce l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 15/11/2021 et 30/06/2021.
2. Urbanisme
3. Salle Kessler
4. Décision modificative
5. Acceptation de chèque
6. Programme d'actions ONF
7. Divers et informations

Désignation du secrétaire de séance :

L'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme Coline AIMÉ.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

POINT 01 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15/11/2021

Le maire informe que le procès-verbal du 15/11/2021 ont été transmis par voie dématérialisée avec l'invitation au conseil municipal.

Madame Mireille HELL souligne qu'il n'y a une erreur étant donné qu'il est fait mention de l'approbation du procès-verbal du 30/06/2021 alors qu'il n'y a pas eu de vote à main levée, uniquement la distribution d'un courrier mentionnant la raison de la non signature par certaines personnes de ce procès-verbal. Mme HELL Mireille précise qu'elle ne remet pas en cause les chiffres du périscolaire mais le nombre d'enfants, qui lui ne représente pas la réalité. Le maire répond que le nombre d'enfants importe peu car le périscolaire de Magstatt-le-haut propose une participation de 8000€, peu importe le nombre d'enfants.

Le maire propose au conseil municipal de modifier l'ordre du jour POINT 1 : « Approbation du compte rendu du 15/11/2021 » en POINT 1 « Approbation du compte rendu du 15/11/2021 et du 30/06/2021 ». Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau point.

Le maire propose le vote du procès-verbal du 30/06/2021, comme présenté lors du conseil municipal du 15 novembre 2021.

Le procès-verbal du 30/06/2021 est approuvé à :

- 8 voix POUR (1. Laurent SUTTER, 2.CAILLEAUX Hélène, 3.BERNASCONE Gilbert, 4.LAMEBRT Jacques (représenté par BERNASCONE Gilbert), 5.MONA Armelle, 6.GUIDEMANN Jean-Marc, 7.JEHL Bertrand, 8. HEINIS Sophie),
- et 7 voix CONTRE (1.HELL Mireille, 2.ENDERLIN Bastien (représenté par HELL Mireille), 3.ARBEIT Gérard (représenté par HELL Mireille), 4.BRUNNER Aurélie, 5.GERUM-DIRINGER François, 6.HEINIS Marcel (représenté par GERUM-DIRINGER François, 7.WANNER Barbara).

L'approbation du procès-verbal du 15/11/2021 est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

POINT 02 : URBANISME

Le maire présente les dossiers d'urbanisme réceptionnés en mairie depuis le dernier conseil et transmis à Saint-Louis Agglomération pour instruction :

Certificat d'urbanisme :

- Richard LIEBY : parcelles 23, 24 section 19, rue des bergers.
- Maître LANG : parcelle 62 section 18, rue du stade.
- Maître HASSLER : parcelle 118 section 18, rue du stade.
- Maître HASSLER : parcelle 117 section 18, rue du stade.
- Etude BENNER : parcelles 148, 129 section 18, au 1 impasse du ruisseau.

POINT 03 : SALLE KESSLER**03-01 Annulation de la réservation Laurentine ZIDA**

Mme ZIDA Laurentine a réservé la salle Kessler le samedi 11 décembre 2021 et annulée la salle le 30 novembre 2021, par téléphone, soit moins de 2 semaines avant l'évènement, qui aurait pu avoir lieu avec pass sanitaire.

Conformément au règlement de la salle, une annulation entre un mois et une semaine avant l'évènement, seul 50% de la caution est remboursée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le remboursement d'uniquement 50% de la caution, soit 400€.

03-02 Facturation de la salle pour l'Assemblée Générale des Pompiers

L'assemblée générale des pompiers a eu lieu le 27 octobre 2021. Le maire propose la gratuité de cette réservation, car les pompiers avaient besoin de la salle pour respecter les mesures sanitaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la gratuité de la réservation pour l'assemblée générale des pompiers.

03-03 Facturation de la salle au Conseil de Fabrique pour la présentation du projet Panneaux Photovoltaïque

Mr LIBEY René souhaiterait que la location et la refacturation des consommables ne soient pas facturés au conseil de fabrique car le projet profitera à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la gratuité de la réservation pour le conseil de fabrique.

POINT 04 : DECISION MODIFICATIVE**Décision modificative N°02 au chapitre 16, dépenses d'investissement**

Le maire expose :

- Suite à de nombreuse annulation de réservation de la salle Kessler pour des raisons sanitaires, le montant des remboursements a excédé le budget 2021.

Le maire expose au conseil municipal qu'il faut adopter une décision modificative concernant la section investissement, afin d'ajuster les crédits ouverts.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative N°2 suivante :

Objets : Ajustement crédits investissement

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
	2 000,00		2 000,00
Total Dépenses	2 000,00	Total Recettes	2 000,00

POINT 05 : ACCEPTATION DE CHEQUE

Le maire présente les chèques à accepter :

- Chèque de François REMETTER, ferrailleurs – 50.66€

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le chèque de 50.66 €.

POINT 06 : PROGRAMME D'ACTION OFFICE NATIONAL DES FORETS

Mr Dauvergne nous a soumis le devis :

- Travaux Sylvicoles, toilettage après exploitation et intervention en futaie irrégulière, pour 780€ HT
- Travaux Patrimoniaux, assistance technique à donneur d'ordre, pour 121.50 TTC

Le maire propose de ne pas approuver les devis de l'Office National des Forêts et de faire faire les travaux par les ouvriers communaux cette année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du maire et ne donne pas suite aux devis proposés par l'ONF.

POINT 07 : POINTS DIVERS**07- 01: Clefs du clubhouse**

Le maire souhaite obtenir les clefs du clubhouse et le code d'accès de l'alarme car c'est un bâtiment communal et que cela simplifierait les vérifications électriques, gaz et d'extincteurs.

07- 02: Stationnement chez Mme Boeglin

Mme Boeglin a informé la mairie qu'il y avait du stationnement illégal sur sa propriété suite à l'installation de la pizzeria La S'chirra en face de chez elle. Elle aurait discuté déjà avec le propriétaire, Mr ARBEIT Gérard, sans succès.

Le maire souligne que la circulation est de plus en plus compliquée dans cette rue suite à l'installation de la pizzeria.

Mme HELL Mireille souligne que la mairie n'a pas à intervenir dans ces cas de problème entre particulier, qu'elle a plutôt un rôle de médiateur.

07-03 : Tour de table

BERNACONE Gilbert :

- Après discussion avec le président de Saint-Louis Agglomération, l'assainissement de la facture d'arrosage du foot a été supprimé et le coût de l'eau a été réduit de presque 50%.
- Un projet de forage est à l'étude pour l'arrosage du terrain. Un sourcier va intervenir.

GERUM-DIRINGER François trouve dommage qu'aucun représentant de la commune n'était aux funérailles de Jeannot. Le maire informe que la municipalité se devait d'être présente à un rendez-vous avec la DDT à Colmar. Un message a été transmis à Mr ARBEIT Gérard pour le prévenir et une carte de la part de la commune a été transmise le jour des funérailles. Une annonce a aussi été publiée dans les Dernières Nouvelles d'Alsace.

WANNER Barbara :

- Demande si les procès-verbaux seront distribués au complet ou simplement le résumé dans le petit Kœtzingois. Les procès-verbaux ne seront pas entièrement imprimés et distribués mais il est possible d'envisager que les personnes souhaitant obtenir les procès-verbaux version papiers se manifeste en mairie pour le futur.
- Demande si les fenêtres de l'église ont toutes été changées. Mr BERNASCONE Gilbert précise que les vitres ont été changées et que le protocole photo devrait bientôt être transmis à la mairie. Mr GUIDEMANN Jean-Marc informe qu'une vétusté avait été appliquées, ceci étant une procédure normale de Groupama, une fois la facture finale acquittée transmise à Groupama, ils rembourseront cette vétusté.

HEINIS Sophie demande s'il est possible d'enlever les chrysanthèmes au monument aux morts, car celles-ci sont fanées. Le maire répond que Mme HEINIS Sophie pourrait les enlever en passant. Mme WANNER Barbara propose de les enlever le lendemain. Le conseil municipal la remercie.

CAILLEAUX Hélène :

- Informe que mercredi 22, il y aura la distribution des cadeaux aux séniors. Elle remercie Mme WANNER Barbara pour sa présence et déplore le peu de réponse à son mail. Mme WANNER Barbara en profite pour connaître quelle est l'organisation et le planning de cette distribution. RDV 14h00 à la mairie mercredi 22.
- Dans le cadre de la création de l'épicerie café multiservices, plusieurs personnes sont allées visiter des épiceries multiservices, Diebolsheim et Hunawühr. Les projets sont viables et rendent services à la population. C'était des communes de taille équivalentes.
Mme WANNER Barbara demande le nombre de retours de questionnaire. Il y en a 83, et une réunion plénière aura lieu le 19 janvier 2021 18h00.

Plus personne ne souhaitant la parole, le maire lève la séance à 20h15.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la
COMMUNE de KOETZINGUE de la séance du 20/12/2021

1. Approbation du compte rendu du 15/11/2021 et 30/06/2021.
2. Urbanisme
3. Salle Kessler
4. Décision modificative
5. Acceptation de chèque
6. Programme d'actions ONF
7. Divers et informations

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SUTTER Laurent	Maire		
CAILLEAUX Hélène	1 ^{ère} Adjointe		
BERNASCONE Gilbert	2 ^{ème} Adjoint		
JEHL Bertrand	3 ^{ème} Adjoint		
GUIDEMANN Jean Marc	4 ^{ième} Adjoint		
HELL Mireille	Conseillère municipale		
MONA Armelle	Conseillère municipale		
WANNER Barbara	Conseillère municipale		
HEINIS Marcel	Conseiller municipal		GERUM -DIRRINGER François
GERUM -DIRRINGER François	Conseiller municipal		
ARBEIT Gérard	Conseiller municipal		HELL Mireille
BRUNNER Aurélie	Conseillère municipale		
ENDERLIN Bastien	Conseiller municipal		HELL Mireille
LAMBERT Jacques	Conseiller municipal		BERNASCONE Gilbert
HEINIS Sophie	Conseillère municipale		